Nations Unies S/2014/639

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 août 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août.

Me référant à la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité ainsi qu'à ma précédente lettre au Conseil datée du 1er août 2014, j'ai l'honneur de vous informer de nouveau sur l'état d'avancement de l'enquête conduite par les Pays-Bas à propos de la tragique destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines abattu au-dessus du territoire ukrainien le 17 juillet 2014.

Sur la demande de l'Ukraine, les Pays-Bas ont pris la direction de la coordination des efforts internationaux concernant l'incident du vol MH17. L'approche néerlandaise comporte deux volets:

– Récupération des dépouilles des victimes et leur rapatriement dans leurs pays respectifs;

– Enquête technique internationale sur les causes qui ont fait que cet appareil s'est écrasé au sol, coordonnée par le Conseil néerlandais de la sûreté, organe indépendant, conformément à l'annexe 13 de la Convention de l'aviation civile internationale.

Récupération et rapatriement

En ce qui concerne les efforts de récupération et de rapatriement, les Pays-Bas, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont constamment coopéré étroitement avec les Gouvernements ukrainien, australien et malaisien aussi bien sur le terrain qu'à Kiev et au niveau des capitales. Nous sommes restés en contact étroit avec tous les pays partenaires et organisations internationales concernées pour faciliter l'enquête et assurer la sécurité d'accès au site où l'appareil s'est écrasé.

Les efforts de récupération ont permis jusqu'ici d'identifier 173 des 298 victimes (à la date du 22 août). Ce nombre continuera d'augmenter lentement dans les semaines à venir. Reste à savoir toutefois si, et dans l'affirmative quand, toutes les victimes seront identifiées.

Malheureusement, les efforts déployés pour récupérer d'éventuelles dépouilles ou des biens leur ayant appartenu ont été fortement entravés par la situation très instable en matière de sécurité sur le terrain. Les affrontements armés qui se

Merci de recycler

poursuivent dans la zone empêchent toute reprise des activités sur le site dans l'avenir immédiat.

Les Pays-Bas demeurent fermement résolus à poursuivre leurs efforts sur le terrain, avec leurs partenaires internationaux, dès que la situation permettra d'accéder en sécurité au site.

Enquête technique

L'enquête internationale d'experts sur les causes qui ont fait que l'appareil s'est écrasé est coordonnée par le Conseil néerlandais de la sûreté, organisme indépendant. Elle réunit des experts aussi bien de l'OACI et de l'Agence européenne de la sécurité aérienne que de pays tels que l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Indonésie, l'Italie, la Malaisie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ukraine. L'enquête se déroule conformément aux règles internationales stipulées dans l'annexe 13 de la Convention de l'aviation civile internationale.

Les Pays-Bas tiennent à souligner le caractère indépendant et confidentiel de l'enquête du Conseil néerlandais de la sûreté, qui a déclaré que l'incident du vol MH17 doit faire l'objet d'une enquête vaste et approfondie permettant de se faire une idée complète, précise et indiscutable de l'incident. Il s'agit forcément d'un processus méticuleux et qui prend du temps; le rapport final qui en sortira ne sera donc pas achevé dans un bref délai.

Le Conseil néerlandais de la sûreté a indiqué que, conformément aux règles de l'OACI, un rapport préliminaire donnant un premier aperçu des faits préliminaires sera publié dans les prochaines semaines. Ce rapport public n'établira en aucune manière des conclusions définitives, puisque toutes les données n'auront pas été analysées d'ici là.

Les Pays-Bas invitent toutes les parties à partager avec le Conseil néerlandais de la sûreté toute information pertinente dont elles disposeraient concernant la chute de l'appareil.

Responsabilités

Je saisis cette occasion pour informer également le Conseil que les Pays-Bas demeurent pleinement résolus à faire en sorte que les responsabilités soient établies en ce qui concerne la chute du vol 17 de Malaysia Airlines.

Le Service du Procureur général des Pays-Bas a ouvert une enquête pénale en vertu de la compétence nationale pour établir les responsabilités dans ce tragique incident, à l'instar de ce qu'ont fait d'autre pays touchés. Nous coopérerons étroitement avec les diverses autorités chargées des enquêtes et poursuites nationales concernées et nous assurerons une promotion active de la coopération internationale en vue de faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes. Le 28 juillet, une première réunion internationale, organisée à cet effet par Eurojust, s'est tenue à La Haye.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Karel J. G. **van Oosterom**